RAPPORT N°217 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 8 FÉVRIER 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 1^{er} au 8 février 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins une personne a été assassinée dans la ville de Bujumbura au cours de la période. La victime est un étudiant en dernière année de médecine. Deux (2) personnes ont été victimes d'enlèvement et de disparition forcée dans la province Cibitoke.

Des cas d'arrestations arbitraires sont relevés : au moins onze (11) cas sont répertoriés et concernent tous des membres du parti d'opposition CNL. Neuf (9) de ces personnes résident dans la province Kirundo.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Des personnes non identifiées ont assassiné Jérôme Cishahayo dont le corps a été découvert dans un champ de maïs au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa (nord de la ville de Bujumbura) le 2 février 2020. Des proches rapportent que la victime a été étranglée après avoir quitté un bar de la localité la veille.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour. M. Cishahayo était en dernière année de médecine à l'université du Burundi.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les dispartitons forcées et les exécutions sommaires au Burundi



M. Cishahayo assassiné dans la ville de Bujumbura.

Des hommes en tenue de la police ont enlevé deux personnes sur la route nationale 5 au niveau de la colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 4 janvier 2020. Des témoins rapportent que les victimes d'enlèvement longeaient la route nationale 5 en direction de la frontière Ruhwa lorsqu'ils ont été interceptés et embarqués dans un véhicule.

Sos-Torture/Burundi note un enlèvement et un risque pour la sécurité des victimes dont l'identité n'est pas encore connue.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

Des agents de la police ont arrêté Ladislas Niyongabo dans le quartier Iteba, commune Burambi, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 23 janvier 2020. Des témoins rapportent qu'il prenait un verre dans un bistrot local lorsqu'un officier de police l'a accusé d'outrage au chef de l'État après que M. Niyongabo ait décliné la demande de l'officier de lui payer un verre.

Sos-Torture/Burundi note les fausses accusations d'un officier de police pour obtenir l'arrestation de la victime. Après sa détention provisoire, M. Niyongabo a été



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

condamné à 2 ans de prison le 31 janvier 2020 par la Cour d'appel de Bururi dans un procès de « flagrance ». Sos-Torture/Burundi a aussi appris des proches que M. Niyongabo est juge au Tribunal de résidence de Burambi. Il est victime de détention arbitraire et de fausses accusations.

- Des agents de la police ont arrêté Anatole Nzisabira sur la colline Buhororo 2, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 20 janvier 2020. Des proches rapportent que M. Nzisabira est membre du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Il est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État après avoir refusé d'adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire liée à l'appartenance politique de la victime. M. Nzisabira a reçu de nombreuses sollicitations pour adhérer au parti au pouvoir qu'il a décliné et aurait réussi à enrôler d'anciens membres du parti au pouvoir au parti CNL, ce qui serait à l'origine de son emprisonnement. Après une audience le 4 février 2020 au Tribunal de grande instance de Bubanza pour demander sa libération, M. Nzisabira attend la décision des juges.

Des membres de la milice imbonerakure ont illégalement arrêté neuf (9) personnes sur la colline Vyanzo, zone Gatare, commune Busoni, province Kirundo (nord du pays) le 31 janvier 2020. Des proches rapportent que les personnes arrêtées sont des militants du parti d'opposition CNL accusés d'avoir fournis leur carte d'identité à leur représentant politique pour des activités de leur parti, en l'occurrence devenir mandataires politiques au cours des prochaines élections.

Sos-Torture/Burundi note l'arrestation arbitraire des personnes suivantes : Jacques Butoyi, Seleman Bizimana, Samuel Kavamahanga, Hassan Haberintwari, Abdoul Rukundo, Moussa Musafiri, Gérard Mvunamaboko, Gilbert Ngendakumana et Malachie Rwasa. Le représentant du parti CNL dans la zone Gatare, Jacques Butoyi, fait partie des personnes détenues pour avoir collecté les cartes d'identité de ses collègues.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.